

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 95 (1950)
Heft: 4

Artikel: Considérations sur les concours à ski militaires
Autor: Grosjean, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342474>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Considérations sur les concours à ski militaires

La saison d'hiver tire à sa fin ; elle a vu plusieurs succès suisses lors des concours d'Armée d'Andermatt et des championnats mondiaux aux U.S.A. — Il est peut-être indiqué de se poser maintenant la même question dont fait mention un récent article de cette *Revue*, en la transposant au domaine du ski militaire, ou plus exactement de la compétition à skis, telle qu'elle se pratique dans notre armée : « Nos officiers... se préoccupent de savoir si les méthodes d'instruction... conviennent toujours. »

C'est un problème que la Commission militaire du ski a sans aucun doute constamment à l'esprit. Pendant la Mob.G., il passionna tous les milieux militaires et tous les grades. Plusieurs tendances sont nées à cette époque et l'on pouvait croire que la vieille routine était rompue ; or, dix ans après, nous en sommes toujours au même point et c'est pourquoi nous désirons analyser ici le problème en nous posant la question : faut-il persévérer dans la même voie ou bien le système est-il caduc ? Faut-il y apporter des modifications ou bien chercher une formule radicalement différente ?

HISTORIQUE.

Depuis des décennies, l'examen des aptitudes de nos skieurs, en dehors des CR, se concrétise dans la « course de patrouille » sur piste balisée, même tracée et aménagée. Les

gagnants sont ceux qui « ont les plus forts bras » pour emprunter la citation de M. Ripper (voir dernier numéro *R.M.S.*, p. 64) qui critique la prépondérance du physique sur l'intellect chez nos aspirants. On couronne donc les skieurs, de tous grades, que la nature a favorisés en biceps, poumons et chevilles, et on rejoint les exigences formulées par le général Patton : d'abord la forme physique, ensuite la technique aux armes.

Pendant la guerre, sous l'influence d'officiers instructeurs de l'inf., de l'art. et du gén., délégués au service des sports de l'Armée, on vit apparaître la notion du sport de compétition « complet » ; de là naquit la « patrouille tactique », sortant ainsi de l'ornière, au sens propre (la piste) et au figuré... On a cru un instant que le concours de patrouille, véritable course de lévriers derrière un lapin électrique, allait être remplacée par le triathlon à skis, composé d'une course d'obstacles, sorte de gymkana souvent peu militaire, d'une descente en équipes et d'un tir debout sur cibles dites olympiques. Du point de vue journalistique, c'était merveilleux, mais, malgré tout, cela restait compliqué et schématique. Puis ce fut la création de diverses extravagances, dont plusieurs subsistent encore, sous une forme plus ou moins atténuée... Lisons plutôt les comptes rendus de nos journaux : il n'est pas un régiment, une brigade, une division, qui n'ait son petit « extra » : les troupes genevoises leur slalom individuel, la br. fr. voisine sa descente individuelle, la br. mont. plus loin sa descente encordée ; une autre grande unité sa course de fond individuelle, la garnison son triathlon et enfin, unique « in the world », notre patrouille des glaciers !

Puis chaque of. de sports y allait de sa petite invention, en été comme en hiver. Un bel effort fut pourtant réalisé dans une division par l'introduction d'un concours alpin, farci d'une foule de disciplines : marche, ski, varappe, tir, morse, croquis, rapports, premiers soins. Que reste-t-il de ces expériences minutieusement accumulées ?

Dans les cours alpins d'été et d'hiver, nous avons une unité de doctrine ; mais on n'y forme ni champions de fond suédois, ni spécialistes du slalom, mais des alpinistes tous terrains. Pourquoi alors les examiner ensuite en appliquant des formules de concours rigides, en leur mettant des œillères ?

TECHNIQUE.

Etudions maintenant l'ancienne formule et envisageons la réforme éventuelle. La course sur piste balisée est classique, c'est aussi celle des Jeux olympiques ; mais elle n'est pas nécessairement de ce fait à copier dans notre armée. L'organisation du concours est relativement facile, la routine évite aussi des erreurs et des accidents ; c'est vite liquidé, le matin, avant le banquet des officiels !

Il s'agit en somme de la réunion en patrouille de quatre coureurs civils, munis de skis de fond, toutefois portant un uniforme et un paquetage et tirant deux cartouches. La course est longue, ce qui n'est pas certainement en proportion avec les tâches du cas de guerre ; le tir prend petit à petit sa place exacte, mais toutes les autres qualités requises du combattant moderne ne sont pas mises en relief. Le principe fondamental est vieillot, pour ne pas dire faux, et voici des exemples courants qui illustrent notre pensée. *a)* Nous avons vu amener des tonnes de neige sur un chemin, pour que messieurs les patrouilleurs de « haute montagne » ne doivent pas déchausser leurs skis et abîmer leurs fines lattes de course... *b)* Il y a deux ans, l'hiver était doux et sans neige ; au lieu de faire partir les patrouilles près du village qui voit chaque année des concours militaires importants, on a déplacé le start et l'arrivée, avec toute l'organisation, au bord du premier champ de neige, à quelques kilomètres. On fit les frais d'une jeep et il n'y eut aucun spectateur civil, d'où mévente des « programmes »... *c)* A Adelboden, en 1943, le cdt. des concours d'Armée, un colonel bien connu, n'a pas craint de laisser la

nature et le soleil imposer leurs exigences et l'on vit un cross-country étonnant parmi les crocus de la place d'arrivée...
d) Enfin, extrême paradoxe, écoutez la citation de journal suivante (1950) : « Il avait tellement neigé pendant toute la nuit que la patrouille d'ouverture de piste, partie le matin de très bonne heure, fut rattrapée par les premières patrouilles vers la moitié du parcours... » Techniquement, c'est une lacune et cela dénote l'inexpérience du chef responsable des pistes, direz-vous. En effet, c'est imposer aux premiers coureurs une perte de force et de temps. Sur le moment, il y eut certainement réclamations ou protêt des patrouilles ainsi handicapées et nous pourrions y souscrire. Mais c'est là que ressort dans toute sa réalité l'illogisme de la course de patrouille sur piste préparée et c'est pourquoi nous plaçons une revision.

EFFECTIFS ET FORME PHYSIQUE.

Le président central de l'Association suisse des clubs de ski, au lendemain de Montana, pouvait se féliciter avec raison de la popularité du sport auquel il voue toute sa sollicitude et des progrès constants réalisés. (Ajoutons que les Romands sont spécialement en progression.) Peut-on en dire autant du ski militaire ? Il faut l'avouer : non. On assiste surtout à une crise des effectifs, à un affaiblissement de l'intérêt, à une sclérose de nos compétitions. Les gagnants sont tous des « vieilles gloires » formées pendant les « mobs ». Ensuite, on constate une baisse de la forme physique et technique dans toutes les patrouilles non formées par des militaires de carrière — c'est-à-dire douaniers, GF — ce qui se comprend aisément. Ces deux thèses s'illustrent par le tableau ci-après basé sur des résultats concrets, mesurés sur une piste quasi identique de 20 km/effort (pour la comparaison, le temps étalon a été ajusté à celui de la patrouille de même composition, tenant compte d'une majoration relative de 45 % pour neige fraîche et brouillard).

		1947	+ 45 %	1950
<i>rang</i>	<i>patr.</i>	<i>âge</i>		
h.c.		G. fr. plaine	—	149' 30''
h.c.		G. fr. plaine	—	155' 39''
h.c.		couv. fr. plaine	—	161' 27''
h.c.		couv. fr. plaine	—	167' 23''
1.	a)	Lw. 118'	171'	a) Lw. 171' 13''
2.		E. 125'	181'	b) Lst. 176' 26''
3.	c)	E. 131'	190'	E. 197' 58''
4.	b)	Lst. 134'	195'	E. 207' 44''
5.		Lst. 136'	197'	c) E. 220' 19''
6.		Lw. 143'	207'	E. 220' 28''

A noter, en 1950, que les deux patr. h.c., couv. fr., avaient une tenue très inférieure aux patr. régulières, le tir était mauvais ; elles gagnèrent uniquement sur le temps. Militairement parlant, les patr. 1 à 4 étaient supérieures ; la patr. n° 3 gagna le prix de bonne tenue.

Où rechercher les causes de ce malaise ? Dans la formule désuète des concours ? Nous en avons déjà parlé. Dans le recrutement et la formation des équipes par les cdt. de cp. ? Dans l'organisation générale ?

L'influence du service actif s'efface lentement ; depuis des années, on trouve toujours les mêmes noms ; les jeunes sont inaccessibles. Certaines régions ne fournissent plus de patrouilleurs militaires alors que, dans d'autres, les gars du pays sont restés fidèles à ces compétitions en uniforme. Il faut en tout cas reconnaître que les grandes régions touristiques (Oberland, Engadine) et les capitales du ski ne délèguent plus nos têtes de ligne comme autrefois. Par contre, des régions privées de stations à la mode nous apportent encore des patrouilleurs (Vallée de Joux, Dranses, Muotathal). Il faut se rendre compte de ce que la majorité de nos skieurs d'élite et internationaux sont soldats et qu'ils ne peuvent être partout. Aucune comparaison n'est possible avec les compétitions

de tir, où les équipes militaires (p. ex. pour le Tir fédéral de Coire) sont formées de membres réguliers des sociétés de tir entraînés au sein de ces dernières.

RECRUTEMENT.

Comment un cdt. d'unité forme-t-il une patrouille ? En recherchant dans sa cp. des hommes qui pratiquent le ski, de compétition si possible. Ils auront donc été formés dans des camps IP, éclaireurs, organisations de jeunesse du Club alpin ou de l'ASCS. Ces jeunes seront alors placés devant l'alternative : ou bien continuer le ski de tourisme, de compétition dans leur club, ou bien se vouer au ski militaire. En une saison, il n'y a pas place pour plusieurs entraînements spécialisés.

Mais, le plus souvent, le cdt. d'unité ne connaît pas ses hommes, pour différents motifs, et il charge alors un jeune of. de s'occuper de cette question. On a même déjà assisté au recrutement de la patrouille de cp. par « circulaire ». Ne faisons aucun grief à ces cdt. qui sont suffisamment harcelés de papier administratif ; examinons plutôt si d'autres instances ne pourraient pas leur venir en aide.

Les clubs de ski ne sont-ils pas notre armature technique, au même titre que les sociétés de tir ? Pourquoi les laisse-t-on à l'écart dans le recrutement, l'entraînement et même l'organisation ?

Il y aurait aussi dans cette solution un esprit de suite. Ne voit-on pas à chaque changement de commandant ces mêmes difficultés surgir ? Ex. : un bat. lw. a changé de cdt. le 1.1.50 ; le nouveau cdt. n'habite pas la même localité que ses trp. ; les documents concernant les concours de rgt. n'ont pas été transmis à son of. alpin, qui n'a rien préparé. Les hommes de ce bat. ont appris par les journaux l'avis du concours ! Parcourant le journal de leur club de ski ou fréquentant les assemblées, ils auraient été au courant.

Les équipes d'anciens ayant fait du service actif ensemble sont toujours très homogènes. Ne serait-il pas plus aisé de rallier nos jeunes patrouilleurs dans une « sous-section de ski militaire » du ski-club ; dans les cabanes, lors de concours, dans les activités diverses de leur club ? Comme il n'y a pas de place au CR pour organiser les patrouilles d'hiver, retrouvons donc ces soldats dans leurs clubs sportifs ! Il y a aussi beaucoup d'hommes, de sof. et of., qui aimeraient faire de la compétition militaire, y être encouragés, conseillés, mais ils n'ont pas de contact entre eux et la cohésion ne vient pas d'en-haut... Il ne suffit pas que leur chef vienne aux concours, le dimanche matin, à l'arrivée... peut-être — comme encore vu récemment — en bottes avec éperons... On est très volontiers officier, chez nous, mais on préfère le tennis, la voile et le bridge au tir, au ski et aux études tactiques !

Il est réjouissant de voir enfin, en Suisse romande aussi, des capitaines commander des patrouilles, mais il semble que c'est provoqué par l'avancement et il est regrettable de constater la diminution du nombre des jeunes officiers. Tactiquement, le chef de patrouille est sof. ou of. sub. En revanche, on rencontre dans l'organisation des concours des lt. et plt. dont la place est sur les pistes et non parmi les « fonctionnaires », pour employer l'expression d'un cdt. de rgt.

De même, l'of. alpin des bat. et rgt. devrait instruire et non organiser, laissant cette tâche aux aînés. Il faut appliquer ce qui est normal dans tout autre sport où les membres suivent la filière et passent au jury une fois chevronnés et grisonnants.

ORGANISATION.

Le classement en catégorie légère et lourde serait à revoir. Pourquoi ne pas dire « plaine » et « montagne », au lieu d'employer une mauvaise traduction ? Tant que le recrutement des conscrits ne tiendra pas mieux compte des qualités de l'homme, de la région où il a passé sa jeunesse (et non où il se

trouve à ce moment), ou encore de son métier, on continuera à voir le champion de ski régional habitant Gstaad dans une trp. motorisée mobilisant devant le réduit à Köniz et le champion junior du ski-club de Lausanne sera versé dans la DCA mob. de la Br. légère romande... Par contre, dans l'un de nos rgt. dits de montagne, on trouve une majorité de gars qui n'ont jamais fait d'autre varappe que l'ascension du Vully. Les purs citadins zurichois, ou ceux habitant près des « marécages » de Kloten, sont incorporés au Bat. car. 6, 10 ou 11 ; ils courent donc en catégorie dite « lourde » ; les « combiers » et « ste-crix » sont classés en catégorie « légère ». Il y a là de quoi déconcerter et décourager les plus chauvins.

Une liaison plus intime devrait exister entre les grandes unités, les régions et les villes de recrutement. Un rgt. d'élite devrait engager tous ses skieurs sur les pistes et non pas en immobiliser la moitié pour l'organisation ; il devrait s'appuyer — en principe — sur le rgt. ter. où ont passé ses anciens spécialistes. N'a-t-on pas vu récemment deux rgt. de la même division disputer leurs concours le même dimanche, empêchant les patrouilleurs d'un bat. d'élite de participer aux courses des troupes recrutées dans leur ville et auxquelles ils prenaient part depuis de nombreuses années ? Le Groupement de l'instruction ne devrait-il pas prescrire une plus grande centralisation des concours ou créer des groupements mixtes ou régionaux ? Ne perdons pas de vue que la manne publique diminue chaque année pour ce genre de manifestations et évitons surtout d'importuner les donateurs. (Ex. : à Lausanne, des collectes, souscriptions d'annonces, etc., ont eu lieu pour les concours de la Br. fr. 1, la Br. mont. 10 et le Rgt. inf. 2, sans compter les concours de l'ASSO.)

Une liaison dans ce sens n'est-elle pas nécessaire avec l'ASSC (Association suisse des clubs de ski) et les clubs des villes importantes ? Pourquoi ne verrait-on pas au sein des sections une commission militaire ? Nous savons que dans une grande ville du Plateau, les concours sont groupés pour

toutes les troupes recrutées et pour les sdt. domiciliés dans l'agglomération ; l'organisation est assumée par la Sté des of., la Sté des sof., des carabiniers, des sanitaires militaires et des trp. de transmission. Le principe est excellent, mais seule la société « techniquement » indispensable et compétente est ignorée : le ski-club, dont le président est même officier !!

Cette erreur oblige à distraire pour l'organisation une foule de skieurs d'élite dont la place est de faire la patrouille ou d'entraîner leurs cadets. L'of. alpin, le premier, au lieu d'endosser tout le poids de la responsabilité d'un concours, pourrait alors se vouer à l'instruction des patrouilleurs, surtout des jeunes, en les réunissant lors de la période d'entraînement, pour des tirs (en ville, au stand) et des courses à skis pendant lesquelles il leur inculquerait l'unité de doctrine et toute la routine indispensable. Il pourrait ainsi faire rapport aux cdt. qui allouent des subsides.

SUGGESTIONS D'ORDRE TECHNIQUE.

Nous avons constaté cet hiver que tout doit être repris et enseigné aux jeunes classes : le tir à ski (position, appui), sur tuiles (commandements), le fartage, le paquetage, la discipline de marche, la technique de la respiration et même de la nourriture. (Il n'y a pas si longtemps qu'un « manager » des équipes d'une division romande, lors d'un concours d'Armée, faisait cuire des biftecks qu'il ingurgitait de force à ses poulains une heure avant la course ! Inutile de vous décrire le résultat au classement !)

Tir. — Le Groupement de l'instruction, en décembre 1948, a très judicieusement modifié les prescriptions pour le tir, consacrant ainsi la place à laquelle il avait droit. Mais ne doit-on pas constater qu'il est impossible de fixer dans une formule rigide les exigences de cette discipline ? Elle devrait en tout cas varier selon la longueur du parcours, tenant compte ainsi de l'écart probable entre les patrouilles dans le

classement en temps absolu. En effet, la compétition à ski devient l'apanage des bons tireurs dès que l'écart de temps entre deux patrouilles est trop petit, le parcours étant facile (longueur, neige, soleil). C'est aussi une erreur et il faut trouver un juste milieu (voir tableau page 172). Le règlement prescrit que l'of. de contrôle détermine le temps mis par la patrouille pour tirer ; cela est illusoire et sans intérêt aucun. D'ailleurs, ce contrôle ne se fait jamais — malgré le règlement — et n'a plus sa raison d'être puisque le temps du tir n'est plus neutralisé et que l'octroi de deux cartouches seulement par homme rend toute statistique absurde.

Par contre, nous aimerions voir le chef de patrouille commander et contrôler entièrement le tir de ses trois hommes et non l'of. de contrôle. C'est le chef qui doit observer à la jumelle et non la laisser dans l'étui...

Paquetage. — A quoi correspond encore le paquetage réduit du concours de patrouille ? C'est un paquetage « stylisé » ; prescrivons donc le sac de montagne (même civil) avec certains accessoires obligatoires (capote, gourde) et facultatifs (pointe de rechange, farts, etc.).

Skis de fond. — C'est un vieux postulat et il faut le considérer comme la pierre d'achoppement. Nous voyons déjà fondre sur nous les foudres des journalistes de sport — civils ou militaires ! Loin de nous l'idée de préconiser l'emploi des gros skis blancs d'armée !... C'est avant tout une question de courage de rompre avec le passé, et de logique. Sans oublier le côté financier ; en effet, n'impose-t-on pas actuellement de gros frais aux coureurs et aux caisses d'unités ?

De plus, quelles sont les prescriptions pour le service alpin quant aux skis et aux antidérapants ? Où est de nouveau l'unité de doctrine ?

Est-ce que, lors du récent Rallye des neiges, la catégorie militaire a utilisé les jeeps de l'armée ou bien les of., sof. et sdt. incorporés dans le service auto ont-ils été autorisés à courir en « catégorie militaire » sur Bugatti, Citroën ou Rovin ?

Arrivons donc aussi à une saine conception de la compétition à ski, sur le plan militaire.

Une solution équitable serait d'accorder une bonification aux non-possesseurs de skis de fond. Mais, malgré tout, le concours à skis militaire ne sera jamais, avec des skis, fixations, souliers de fond, que le reflet d'un concours civil, fréquenté par des coureurs spécialisés et équipés à grands frais. Il ne sera jamais le baromètre du niveau général !

Liaisons. — Une révolution s'est produite dans les liaisons d'un concours par l'apparition des Fox. C'est surtout une grosse économie d'organisateurs, les postes de radio nécessitant autrefois, pour leur transport, un demi-groupe. Mais nous avons là surtout de multiples possibilités si nous faisons le grand pas vers le concours de patrouille avec tâches tactiques. Le Fox permettra certains auto-contrôles des patrouilles et augmentera également l'efficacité du Service de santé.

Ravitaillement et Service de santé. — Le ravitaillement devrait se limiter en boisson à l'arrivée ; il est nuisible avant des montées ou même pendant la course ; il ne faut pas que les skieurs deviennent des coureurs cyclistes avec leur camion de pièces de rechange et leur gourde-sucette !

Par contre, on devrait mieux organiser et surveiller le Service de santé par rapport à la maladie. L'assurance militaire ne fonctionnant pas et les concurrents n'étant assurés auprès d'une compagnie privée que contre les accidents, la question de la visite sanitaire d'entrée et de l'assurance militaire devrait être revue.

L'assurance militaire, contre paiement des primes versées actuellement à la compagnie privée couvrant le Groupement de l'instruction, ne pourrait-elle pas enfin prendre en charge ces risques ? Ce problème a-t-il été envisagé lors de la revision de la loi ?

* * *

Terminons en demandant à notre corps des instructeurs ce qu'il pense de ce problème des concours. Ne devons-nous pas incliner vers une plus forte « militarisation » du processus et tendre vers un examen portant sur la valeur effective du soldat en hiver ?

A notre humble avis, ce qu'il faut, c'est une armée de combattants tous-terrains et non une poignée de sprinters.

Cap. GEORGES GROSJEAN.
